

Ménages, baby-sitting, bricolage : des bornes informatiques en mairie

Un nouvel outil a fait son apparition dans le hall de la mairie ponote. Ces bornes informatiques, une première au niveau national, sont destinées à simplifier les démarches pour l'emploi à domicile

Des bornes informatiques pour simplifier l'embauche. Le pilote national du centre ressources des particuliers-employeurs et des emplois de la famille a été inauguré, hier matin, dans le hall de la mairie du Puy-en-Velay.

10 300 particuliers employeurs en Haute-Loire et 5 117 salariés

Une première nationale lancée en présence, bien sûr, de Laurent Wauquiez, mais aussi de Marie-Béatrice Levaux, présidente de la Fepem (Fédération des particuliers employeurs), Pierre Burban, président de l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) et Frédéric Marinacce, directeur des prestations familiales de la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales).

Centre ressources des particuliers-employeurs et des emplois de la famille, un nom bien compliqué pour des bornes informatiques dont le but est de simplifier les démarches administratives des particuliers-employeurs et de mieux informer les salariés dans le cadre des services à la personne. Si le nom est long, faisons simple.

C'est grâce à la signature, hier, d'une charte de coopération entre la CAF Haute-Loire (Caisse d'allocations familiales), l'Urssaf et le centre national Pajemploi ainsi que la FEPEM que le centre ressource

ces a vu le jour. Deux ordinateurs avec écrans tactiles reliés à internet permettent gratuitement à de futurs particuliers employeurs d'obtenir des conseils juridiques, de déclarer un salarié, de poster une annonce pour trouver un employé, de savoir comment établir un contrat de travail, etc.

Ces bornes permettent d'informer et de mettre en synergie tous les services liés à l'embauche d'un salarié pour de la garde d'enfant, du soutien scolaire, du bricolage, des livraisons de repas, des aides aux personnes âgées.

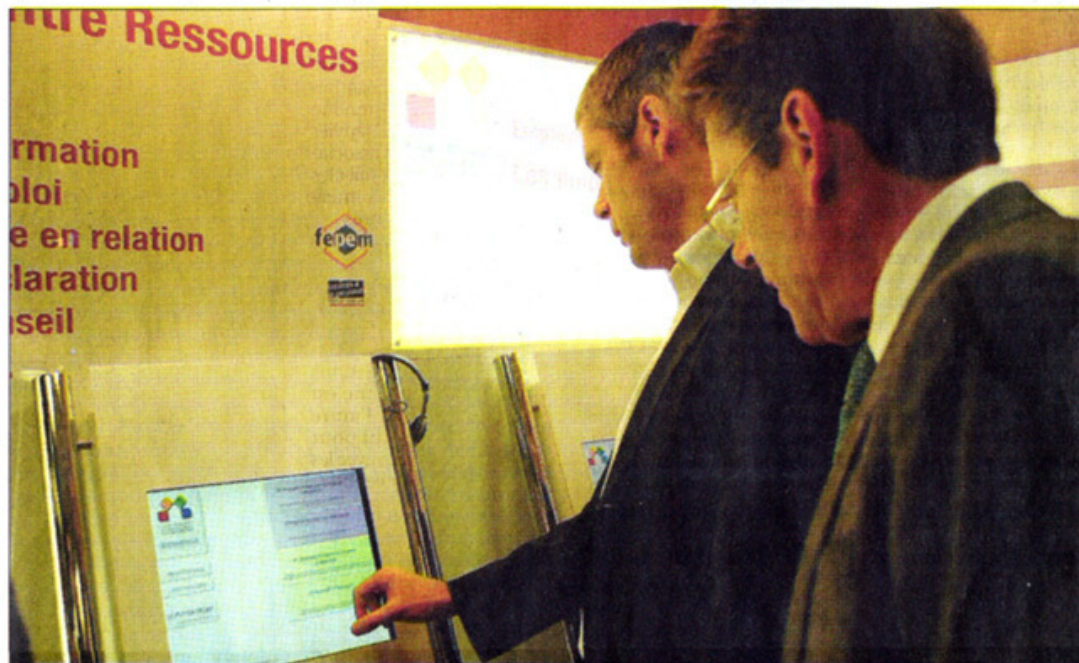
En Haute-Loire, à ce jour, les particuliers-employeurs sont 10 300 et les salariés 5 117. Ils génèrent 25 millions d'euros de salaires par an. En France, le service à la personne représente 1,6 million d'emplois par an.

Les personnes consultant les bornes seront redirigées vers les services s'occupant des démarches comme la Fepem ou Pajemploi. Les demandes enregistrées seront suivies d'un accompagnement téléphonique et physique.

Après cette première nationale, d'autres centres devraient bientôt voir le jour à Paris, dans le Nord, les Pyrénées-Atlantiques et sur l'île de la Réunion.

Selon Laurent Wauquiez, le but de cette initiative est de « fédérer et de structurer le parcours du particulier-employeur ».

Léa Baron



Un écran tactile relié à internet permet aux particuliers-employeurs d'obtenir des conseils juridiques, déclarer un salarié, poster une annonce, savoir comment établir un contrat de travail / Photo Léa Baron



Le bus de l'IRCEM est au Puy jusqu'à mercredi / Photo Christophe Bouyer

REPÈRES

Le bus itinérant du groupe de protection sociale IRCEM (groupe de protection sociale des salariés des services à la personne), stationne dans la cité vellave jusqu'à mercredi. Sur la place du Breuil, il accueille les employeurs et les salariés afin de répondre à leurs questions sur les emplois des services à la personne. Un salon

d'accueil est dédié aux entretiens personnalisés. Des postes informatiques sont mis à la disposition des visiteurs à la recherche d'informations. En 2009, 7 000 personnes ont profité des services du bus qui parcourt toute la France. Il est ouvert ses portes aujourd'hui de 9 à 20 heures, et demain de 9 à 17 heures.